

**PROGRAMMATION MONETAIRE DES  
SIX ETATS DE LA CEMAC POUR  
L'ANNEE 2006  
(Note de synthèse mise à jour le 20  
avril 2006)**

Les services de la Banque ont effectué, du 23 novembre 2005 au 24 janvier 2006, les travaux de la programmation monétaire du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Tchad pour l'année 2006.

La présente note, après avoir présenté les principales caractéristiques du cadre macroéconomique de chaque pays, fait la synthèse des résultats de la programmation monétaire et des propositions d'objectifs monétaires et de crédit de l'année 2006 pour chacun de ces pays.

Il importe de préciser que, pour l'ensemble des pays, les cadrages macroéconomiques présentés lors des Comités Monétaires et financiers Nationaux de février 2006 ont été mis à jour pour tenir compte de la situation monétaire définitive à fin décembre 2005 (mois de base de la programmation monétaire) et des réalisations effectives à fin 2005 en matière de prix du baril de pétrole brut et de cours du dollar.

Les principales caractéristiques du cadre macroéconomique de chaque pays sont les suivantes :

Au Cameroun, les objectifs monétaires et de crédit en 2006 ont été fixés en tenant compte de la poursuite de l'exécution du programme triennal conclu avec le FMI pour la période 2005-2008, avec la perspective d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée en 2006. A cet égard, les Autorités entendent s'atteler à la mise en œuvre des mesures prévues dans le DSRP visant à créer un climat favorable au développement de l'investissement privé et à la stimulation de la croissance, grâce notamment à la finalisation du plan énergétique national à long terme et à la relance de l'activité dans les filières agricoles d'exportation.

Les principaux résultats macroéconomiques

attendus seraient les suivants :

- Une croissance réelle du PIB projetée à 4 %, soutenue principalement par la demande intérieure, qui serait entretenue elle-même par la vigueur de la consommation globale ainsi que des investissements publics et privés. L'inflation resterait contenue autour de 1,8 % ;
- La poursuite de la consolidation des finances publiques que favoriserait le maintien de la discipline budgétaire, avec notamment une amélioration de la qualité de la dépense publique et le respect des priorités définies dans le cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Parallèlement, les efforts en matière de recouvrement des recettes publiques s'intensifieraient. L'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, se fixerait ainsi à 1,8 % du PIB ;
- Un accroissement des crédits à l'économie de 6,4 %, en relation avec le développement des activités non pétrolières ;
- Une progression de la masse monétaire de 7,5 %.

En République Centrafricaine, les objectifs monétaires et de crédit ont été arrêtés sous l'hypothèse, d'une part, de la consolidation de la stabilité politique et du maintien de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national et, d'autre part, du renforcement des capacités des administrations publiques à mettre en œuvre les réformes économiques clés, en particulier celles liées à la gestion des ressources naturelles, à l'assainissement des finances publiques, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, avec l'appui de la Communauté financière internationale dans le cadre du deuxième programme d'assistance d'urgence post-conflit.

Les principaux résultats macroéconomiques attendus seraient les suivants :

- Une croissance réelle du PIB projetée à 3,8 %, sous l'effet principalement de la demande intérieure, que stimulerait une reprise marquée de la consommation privée et une progression des investissements. Les pressions inflationnistes persisteraient, en relation

avec la hausse des prix de l'essence à la pompe et du taux de la TVA. De la sorte, le taux d'inflation se situerait autour de 3,6 % ;

- Une amélioration de la gestion des finances publiques, avec une maîtrise vigoureuse des dépenses publiques et des efforts de mobilisation des ressources intérieures en liaison avec la mise en place des procédures de suivi et de contrôle des dépenses publiques, le renforcement des capacités des administrations fiscales, ainsi que la consolidation de la lutte contre la fraude et la corruption. Le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, se fixerait à 3,8 % du PIB, contre 5,2 % un an auparavant ;

- Un accroissement des crédits à l'économie de 9,3 %, en liaison avec la restauration du climat de confiance au niveau des agents économiques, qu'induirait le paiement régulier des salaires, la relance de la consommation intérieure et la consolidation des relations avec les institutions financières internationales ;

- Une progression de la masse monétaire de 8 %.

Au Congo, les objectifs monétaires et de crédit ont pris en compte les perspectives d'accès du pays au point de décision de l'Initiative PPTE au cours du premier semestre 2006, le développement des activités pétrolières et para-pétrolières ainsi que la relance des activités socio-économiques et la réorientation des dépenses publiques vers les secteurs sociaux.

Le cadre macroéconomique serait marqué par :

- Une croissance économique soutenue, le taux de croissance réelle du PIB étant projeté à 6,6 %, en relation avec une hausse de la production pétrolière (+ 9,5 %) et une consolidation des activités du secteur non pétrolier, liée notamment à l'expansion des activités dans les branches de la sylviculture et des transports et télécommunications, ainsi qu'à la progression des investissements publics et privés. Le taux d'inflation serait de l'ordre de 2,5 % ;

- La poursuite de la consolidation des

finances publiques, grâce au maintien de la rigueur dans la gestion des ressources publiques, à l'approfondissement de la mise en œuvre de la politique de réduction de la pauvreté, intégrant notamment les orientations arrêtées dans le cadre du DSRP intérimaire. Le solde budgétaire, base engagements, hors dons, enregistrerait un excédent de 14,2 % du PIB contre un surplus de 18,6 % l'année précédente ;

- Une progression des crédits à l'économie de 8 %, en relation avec le regain de l'activité économique dans la plupart des secteurs et l'assainissement du secteur bancaire ;

- Une hausse de la masse monétaire de 12,7 %.

Au Gabon, les objectifs monétaires et de crédit ont été élaborés en tenant compte de la bonne tenue du secteur non pétrolier, qui serait le principal moteur de la croissance, dans un contexte globalement caractérisé par la poursuite des bonnes relations avec les Institutions de Bretton Woods, l'objectif poursuivi étant la mise en place d'un programme pluriannuel.

Sur cette base, le cadre macroéconomique serait caractérisé par :

- Une expansion de l'activité (+ 2,7 %) dans un contexte de stabilité de la production pétrolière. Cette croissance résulterait de la relance de la demande intérieure qu'impulserait principalement la progression de la consommation privée et des investissements du secteur non pétrolier. Le taux d'inflation s'établirait à 1,5 % ;

- La poursuite de la consolidation des finances publiques, qui profiterait notamment de la bonne tenue des marchés pétroliers. Parallèlement, des efforts seraient poursuivis en vue d'une mobilisation accrue des recettes fiscales non pétrolières et douanières et d'un meilleur suivi des dépenses courantes. L'excédent budgétaire, base ordonnancements, hors dons, se fixerait à 10 % du PIB contre 9,7 % l'année précédente ;

- Une progression des crédits à l'économie de 7,1 %, en rapport avec l'évolution de

l'activité économique, notamment une reprise dans le BTP, la sylviculture et les services ;

- Une hausse de la masse monétaire de 13,6 %.

En Guinée Equatoriale, les objectifs monétaires et de crédit s'appuient sur les perspectives d'une consolidation de l'activité économique. Les principales caractéristiques du cadre macroéconomique seraient les suivantes :

- La poursuite de la croissance économique, le taux de croissance réelle du PIB étant prévu à 7,9 %, sous l'impulsion des secteurs pétrolier, grâce essentiellement à l'augmentation sensible de la production de méthanol, et non pétrolier, que soutiendrait le redressement de la demande intérieure. Le taux d'inflation se situerait à 5 % ;

- La consolidation des finances publiques, à travers le renforcement de la discipline budgétaire, qui passerait par une meilleure maîtrise des dépenses publiques accompagnée d'une réorientation de celles-ci vers les secteurs sociaux et une amélioration des performances des régies financières. L'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, se fixerait à 25,1 % du PIB contre 23,9 % l'année précédente ;

- Une progression des crédits à l'économie de 22,2 % en relation avec les besoins de financement de l'activité dans les secteurs des BTP et des services, ainsi que des entreprises para-pétrolières ;

- Une hausse de la masse monétaire de 12,7 %, en relation avec la progression des avoirs extérieurs nets du système monétaire, toutefois tempérée par le renforcement de la position créditrice de l'Etat vis-à-vis du système monétaire.

Enfin, au Tchad, les objectifs monétaires et de crédit de 2006 ont été fixés en tenant compte des perspectives d'aboutissement au point d'achèvement de l'Initiative PPTE, gage d'un appui renforcé de la communauté financière internationale. Toutefois, la controverse née de la révision de la loi portant gestion des revenus pétroliers pourrait peser sur les performances économiques du pays. Ces objectifs reposent également sur la mise en

œuvre par le Gouvernement d'une politique économique mettant l'accent sur la promotion d'un environnement économique stable et sur l'approfondissement des réformes structurelles, indispensables au développement des activités du secteur privé et à l'investissement. Ils intègrent en particulier les éléments ci-après du cadrage macroéconomique :

- Une croissance réelle du PIB projetée à 4,5 %, en liaison avec la poursuite du tassement de la production pétrolière sur le bassin de Doba, néanmoins entretenue par le retour à une production céréalière régulière, et la relance de la consommation privée. Le taux d'inflation s'établirait à - 7,3 %, en liaison avec l'amélioration de l'offre de produits vivriers et céréaliers ;
- Une politique budgétaire axée sur une gestion transparente et efficace des revenus pétroliers, une amélioration du recouvrement des recettes non pétrolières et une intensification des efforts visant à renforcer la gestion de la dépense publique et de la trésorerie. Le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, se fixerait à 4,5 % du PIB contre 5,6 % l'année précédente ;
- Un accroissement des crédits à l'économie de 3,2 %, en liaison avec les besoins liés à la commercialisation du coton, le regain d'activité des entreprises agroalimentaires et du secteur tertiaire et la poursuite du programme d'investissements publics ;
- Une progression de la masse monétaire de 7,4 %.

#### PREMIER PROJET DE RESOLUTION (CAMEROUN)

Le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en sa session ordinaire du 27 mars 2006, adopte, sur proposition du Comité Monétaire et Financier National du Cameroun, réuni en sa séance du 24 février 2006, et du Gouverneur, les objectifs monétaires et de crédit ci-après pour l'année 2006 :

- Objectif de Refinancement : 6 000 millions pour le deuxième trimestre 2006 ; 6 000 millions pour le troisième trimestre 2006.
- Taux de couverture extérieure : 69,1 % -

71,1 % ;

- Crédits à l'économie : 5,4 % - 7,4 %  
d'accroissement ;

- Masse monétaire : 6,5 % - 8,5 %  
d'accroissement.

#### DEUXIEME PROJET DE RESOLUTION (CENTRAFRIQUE)

Le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en sa session ordinaire du 27 mars 2006, adopte, sur proposition du Comité Monétaire et Financier National de la République Centrafricaine, réuni en sa séance du 16 février 2006, et du Gouverneur, les objectifs monétaires et de crédit ci-après pour l'année 2006 :

- Objectif de Refinancement : 8 000 millions pour le deuxième trimestre 2006 ;  
8 000 millions pour le troisième trimestre 2006 ;

- Taux de couverture extérieure : 78,7 % -  
80,7 % ;

- Crédits à l'économie : 8,3 % - 10,3 %  
d'accroissement ;

- Masse monétaire : 7 % - 9 % de  
variation.-/

#### TROISIEME PROJET DE RESOLUTION (CONGO)

Le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en sa session ordinaire du 27 mars 2006, adopte, sur proposition du Comité Monétaire et Financier National du Congo, réuni en sa séance du 21 février 2006, et du Gouverneur, les objectifs monétaires et de crédit ci-après pour l'année 2006 :

- Objectif de Refinancement : 6 000 millions pour le deuxième trimestre 2006 ;  
6 000 millions pour le troisième trimestre 2006 ;

- Taux de couverture extérieure : 82,9 % -  
84,9 % ;

- Crédits à l'économie : 7,0 % - 9,0 % de  
variation ;

- Masse monétaire : 11,7 % - 13,7 % de variation.-/

#### QUATRIEME PROJET DE RESOLUTION (GABON)

Le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en sa session ordinaire du 27 mars 2006, adopte, sur proposition du Comité Monétaire et Financier National du Gabon, réuni en sa séance du 20 février 2006, et du Gouverneur, les objectifs monétaires et de crédit ci-après pour l'année 2006 :

- Objectif de Refinancement : 8 000 millions pour le deuxième trimestre 2006 ; 8 000 millions pour le troisième trimestre 2006 ;

- Taux de couverture extérieure : 85,4 % - 87,4 % ;

- Crédits à l'économie : 6,2 % - 8,2 % d'accroissement ;

- Masse monétaire : 12,6 % - 14,6 % de variation.-/

#### CINQUIEME PROJET DE RESOLUTION (GUINEE EQUATORIALE)

Le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en sa session ordinaire du 27 mars 2006, adopte, sur proposition du Comité Monétaire et Financier National de la Guinée Equatoriale, réuni en sa séance du 17 février 2006, et du Gouverneur, les objectifs monétaires et de crédit ci-après pour l'année 2006 :

- Objectif de Refinancement : 500 millions pour le deuxième trimestre 2006 ; 500 millions pour le troisième trimestre 2006 ;

- Taux de couverture extérieure : 99,1 % - 101,1 % ;

- Crédits à l'économie : 21,2 % - 23,2 % d'accroissement ;

- Masse monétaire : 11,7 % - 13,7 % de variation.-/

#### SIXIEME PROJET DE RESOLUTION (TCHAD)

Le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en sa session ordinaire du 27 mars 2006, adopte, sur proposition du Comité Monétaire et Financier National du Tchad, réuni en sa séance du 15 février 2006, et du Gouverneur, les objectifs monétaires et de crédit ci-après pour l'année 2006 :

- Objectif de Refinancement : 30 000 millions pour le deuxième trimestre 2006 ; 30 000 millions pour le troisième trimestre 2006 ;

- Taux de couverture extérieure : 61 % - 63 % ;

- Crédits à l'économie : 2,2 % - 4,2 % d'accroissement ;

- Masse monétaire : 6,4 % - 8,4 % de variation.-/